

L'équipe municipale



De gauche à droite : Jean-François Hainaut, Laurent Laborde, Bertrand Texeraud, Agnès Cuvyer, Danièle Hiriart, Vincent Bidouze, Sylvie Ferrand

Jean-François HAINAUT 1^{ER} ADJOINT

- Délégué Urbanisme, mise en place du PLU, permis de construire
- Communication réseaux sociaux, site internet, bulletin d'information
- Cérémonies, Vie associative et culturelle
- Soutien aux associations, mise en place du programme culturel 2022

Sylvie FERRAND 2^{ÈME} ADJOINTE

- Déléguée Services Techniques, Forêts, crastes
- Amélioration de l'environnement
- Entretien et évolution des espaces verts
- Entretien des bas-côtés et fossés
- Travaux des services techniques

Laurent LABORDE 3^{ÈME} ADJOINT

- Délégué Voirie, Sécurité
- Travaux de voiries, entretien des routes, signalétique
- Sécurité des citoyens, réseaux informatiques et téléphonie

Danièle HIRIART 4^{ÈME} ADJOINTE

- Déléguée Bâtiments, Environnement
- Qualité de vie
- Suivi des nombreux travaux engagés : salle des fêtes, hangar technique, bureaux de la mairie

Vincent BIDOUZE 5^{ÈME} ADJOINT

- Délégué Vie scolaire
- Organisation des écoles
- Suivi technique des actions à mener
- Embellissement de l'environnement scolaire
- Amélioration des locaux

Agnès CUVYER CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE

- Finances
- Vérification des comptes
- Suivi des dépenses, rigueur budgétaire
- Établissement des budgets annuels

« Le mot du maire

Chères Gaillanaises, chers Gaillanais,

J'ai été élu maire lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 16 juillet dernier. Rassemblés autour de mon projet, des femmes et des hommes volontaires et déterminés, œuvrent pour que Gaillan progresse et demeure une commune où il fait bon vivre.

Aujourd'hui, dans une certaine continuité, le temps est venu d'aller de l'avant. Des projets structurants arrivent à leur terme : ainsi, notre salle des fêtes entièrement rénovée sera disponible pour tous.

L'école, les vies associative, sportive et culturelle, l'embellissement de nos environnements seront nos priorités. Toutes nos actions auront pour objectif le bien commun des Gaillanais et je sais pouvoir compter sur vous tous pour réussir.

Pendant de longs mois l'épidémie de la COVID nous a éloignés les uns des autres ; je souhaite de tout mon cœur que la situation se normalise pour les fêtes de fin d'année. J'espère fort que ces moments à venir redeviennent des moments plus heureux où il fait bon se retrouver. En attendant, je vous souhaite une bonne lecture de notre nouveau bulletin municipal et de joyeuses fêtes de fin d'année.

Bertrand Texeraud



Viviane BAILLON
Membre du CCAS

Centre Communal d'Action Sociale



Les membres du CCAS animent l'action sociale sur le territoire en informant les habitants de leurs droits locaux et nationaux.

Ils peuvent aussi, plus simplement, **aider les personnes âgées ou handicapées à remplir les formulaires administratifs** nécessaires à ces demandes d'aides et en effectuer le suivi. Enfin, le CCAS supporte financièrement et techniquement certaines actions sociales dont l'intérêt va directement aux habitants de la commune, comme par exemple les distributions alimentaires ou les secours d'urgence.

Une étude est actuellement menée pour envisager **la mise en place d'un service de portage de repas à domicile** aux personnes âgées, en perte d'autonomie, handicapées ou gravement malades. Si vous êtes intéressé(e), prenez contact à la mairie au 05 56 41 03 08.

Travaux

Dans une volonté de rénovation, afin que les Gaillanais puissent se rencontrer dans des espaces mieux agencés et conviviaux, la mairie a engagé depuis plusieurs mois, des travaux de grande envergure.

Cofinancements Département, Préfecture, Région (FEDER)



Rénovation de la salle socioculturelle

Quelques finitions sont encore à réaliser avant la vérification de la commission de sécurité.

Ouverture début 2022.



Reconstruction du hangar technique

Afin de mettre à l'abri tout le matériel roulant de la commune.

Fin des travaux : 1^{er} trimestre 2022.

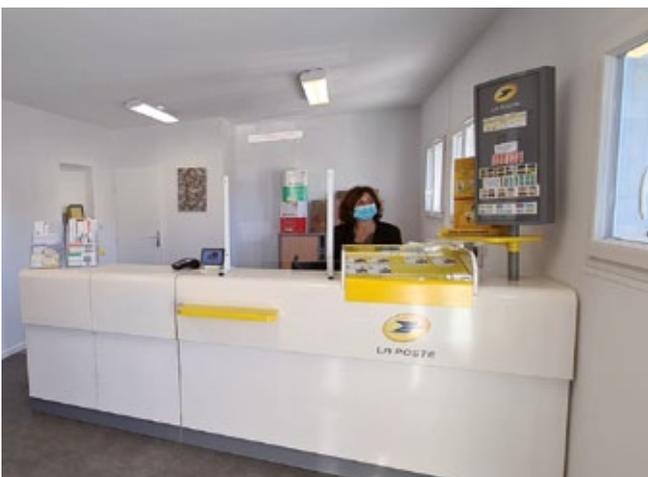


Agrandissement de l'agence postale communale

Pour faire face à l'augmentation du trafic, amélioration et sécurisation de l'accueil : travaux réalisés en novembre 2021.

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h30 à 13h00



Église St. Pierre

Afin de préserver le parvis de l'église de tout stationnement abusif, des barrières design et jardinières ont été installées par les services techniques.





Travaux de voirie

Rue du Cadeau, Chemin de Pougeau et trottoir rue du Bourg

Jamais proposée jusqu'à maintenant, une réunion d'information, organisée par M. le maire et l'adjoint délégué à la voirie, a réuni l'ensemble des habitants des rues concernées pour expliquer les différentes étapes des travaux programmés.

Les informations ont été suivies par tous avec beaucoup d'intérêt.

Des questions précises ont été posées concernant la vitesse réglementée sur certaines voies de la commune.

Ces travaux ont été réalisés en novembre 2021.

Extension de la mairie

Pour mieux accueillir nos concitoyens, une salle de réunion et des bureaux sont en rénovation : **fin des travaux 1er trimestre 2022.**

Travaux et nouvelles installations à l'étude

Suite des travaux de rénovation de la mairie, réfection du rond-point route de Soulac. Mise en place d'un City stade, d'un panneau d'information numérique, d'un nouvel accueil téléphonique à la mairie...



À quand
la fibre
près de
chez moi?



La fibre partout en Gironde

LE CALENDRIER DE DÉPLOIEMENT :

Les Girondin(e)s peuvent consulter le site

www.girondehautmega.fr

pour connaître le calendrier de déploiement de la fibre optique jusqu'à leur domicile.

OPAH

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Bénéficiez d'aides pour rénover
votre logement



Vous êtes propriétaire bailleur (sans conditions de ressources) :

Vous envisagez la remise aux normes ou la réfection complète d'un logement que vous souhaitez mettre en location ? Grâce à l'OPAH, valorisez votre patrimoine, facilitez sa mise en location et offrez un meilleur confort de vie à vos locataires ! Vous pouvez bénéficier d'aides pouvant atteindre de 30% à 80% du montant hors taxes des travaux plafonné à 750 € ou 1000 € par m² selon le cas. En contrepartie, le logement sera conventionné pendant une durée de 9 ans.

Vous êtes propriétaire occupant (sous conditions de ressources) :

Vous souhaitez améliorer le confort de votre résidence principale, réaliser des travaux d'économie d'énergie ou d'adaptation pour le maintien à domicile ? Vous pouvez bénéficier d'aides allant de 40% à 80% du montant hors taxes des travaux plafonnés à 20 000 € ou 50 000 € selon votre niveau de ressources et le type de travaux.

Pour tous renseignements :

contactez SOLIHA Gironde au 05 56 33 88 94

Paroles aux Associations gaillanaises



Vie associative et culturelle

Les Associations jouent un rôle primordial dans notre ville. Le dynamisme associatif de notre commune témoigne d'un élan de solidarité des citoyens. L'Équipe municipale s'est attachée à rencontrer tous ces acteurs essentiels dans le but de leur apporter le meilleur soutien possible, chacun dans leur activité.

ANCIENS COMBATTANTS - AACASH 05 56 41 04 82

M. Daniel FUSCHS aacash.gaillan@gmail.com

AMICALE DES BAMBINS GAILLANAIS 07 55 61 17 95

M^{me} Aurore MESCHIN amicaledesbambins33340@gmail.com

ASSO. VIVRE LIBRE EN MÉDOC - AVL M 05 56 41 29 92

M. Jean-Pierre HONORE jpph33@gmail.com

ART & LOISIRS 05 56 41 05 31

M^{me} Roselyne ROUSSEAU lmichelle.8933@gmail.com

Tous les mardis et jeudis de 14h à 17h

CHASSE - A.C.C.A. 07 86 03 27 72

M. Guy BONIFAIT

COMITÉ DES FÊTES 06 08 37 26 44

M. Jean-Marie HIRIART jeanmarie-hiriart@live.fr

Le Comité des Fêtes organise les grandes manifestations de Gaillan-en-Médoc : Les marchés gourmands tous les lundis soir en juillet et août, le feu d'artifice, des lotos et des repas dansants tout au long de l'année, la fête communale en mai, etc...

CULTURE LOISIRS ENFANCE MÉDOC - CLEM 06 88 35 48 83

M. Marc QUILLAUD aclem@outlook.fr

LE VOYAGE DES SAHARANS - DANSE ORIENTALE 06 08 60 77 59

M^{me} Anaïs PAGES ST SERVIN anaïsdeco33@orange.fr

LE CARREAU GAILLANAIS - PÉTANQUE 06 81 13 80 86

M. Sébastien VALEILLE lecarreaugaillanai2021@gmail.com

Toute nouvelle association, le Carreau Gaillanais sera heureux de vous compter parmi ses adhérents dès le 1^{er} janvier 2022, afin de passer quelques après-midi conviviaux. Un groupe Facebook est à votre disposition.

FOOT VÉTÉRANS 06 18 42 02 86

M. Sylvain FAUX sylvain.faux@vinci-construction.fr

Créé en 1990, une dynamique bande de copains a créé un club de football pour les vétérans (plus de 35 ans). Nous vous proposons tous les vendredis soir à partir de 19 h, d'assister sur le terrain de football de Gaillan-en-Médoc à une rencontre inter communale ou bien à l'entraînement.

La bonne humeur, l'humour, la convivialité sont omniprésents avec toujours la gagne en priorité ! Ce club représente une quarantaine de personnes, de 35 à 70 ans, où règne harmonie et respect.

De même, le club propose des sorties à la neige au mois de février / mars et sortie au Pays Basque au mois de juin, sur des week-ends, et également un voyage au soleil pour 2 semaines tous les deux ans, auxquels tous peuvent participer, même non licencié.

Venez nous rejoindre, vous serez les bienvenus !

En trois mots : Solidarité, Entraide et Partage

LES DRÔLES GAILLANAIS - THÉÂTRE 06 83 35 38 84

M. Nicolas VEILLON cocodinico@hotmail.fr

« Les Drôles Gaillanais » c'est quoi ?

Tout simplement une troupe de théâtre ! Et là vous vous dites ! ? : « Il y a du théâtre à Gaillan-en-Médoc ! Je ne savais pas, depuis quand ? » Alors je vais tout vous dire sur notre troupe.

Elle a vu le jour en novembre 2017 avec 8 comédiens (5 femmes et 3 hommes). nous avons joué notre première pièce en avril 2018 « Hôtes tensions » et l'année suivante « Erreur des pompes funèbres en votre faveur » avec deux nouvelles comédiennes.

En juin 2020, nous avons décidé de créer des cours pour les jeunes de 6 à 17 ans. Pour la première année, nous avons accueilli plus de 15 jeunes avec une super représentation en juin 2021. Nous avons décidé de continuer toute cette belle aventure en septembre 2021, et aujourd'hui nous sommes plus de 30 comédiens adultes et enfants confondus.

Voilà maintenant vous nous connaissez un peu plus. Si vous avez envie de nous rejoindre, n'hésitez pas à vous inscrire, vous n'êtes pas obligé d'être comédien le mot « Théâtre » est très vaste.

Pour avoir un aperçu de ce que nous faisons, les adultes seront sur les planches les 2 et 3 avril 2022 et les jeunes les 25 et 26 juin 2022 à la salle socioculturelle de Gaillan-en-Médoc.

Cours enfants :

Mercredi de 14 à 15 h pour les 7 à 9 ans

de 15h15 à 16h15 pour les 10 à 11 ans

de 16h30 à 18h pour les plus de 12 ans

Cours Adultes :

Lundi soir de 20h à 22h.

Stage formation théâtre : un week-end tous les 2 mois

GAILLAN FORME

06 28 19 31 78

M^{me} Guénaelle CHARDON

gaillanforme33@gmail.com

Cours mixtes, ouverts à tous, quel que soit le niveau

Mardi : 9h30 / 10h30 : pilâtes / stretching

10h30 / 11h30 : gym (cardio, renforcement musculaire, abdos, gainage, souplesse)

18h / 19h : pilâtes / stretching

Jeudi : 9h30 / 10h30 : gym (cardio, renforcement musculaire, abdos, gainage, souplesse)

10h30 / 11h30 : pilâtes / stretching

SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE

06 64 04 19 84

M. Jean-Marie CALBET

jean-marie.calbet@orange.fr

L'église Saint-Pierre est classée au titre des monuments historiques. L'Association pour la sauvegarde de l'église St. Pierre de Gaillan-en-Médoc, forte d'une quarantaine de membres, veille à la bonne conservation de l'édifice dont la commune est propriétaire et le clergé l'affectataire principal. En 2021, nous avons principalement remis en état les portails d'accès et commencé la réfection des quatre toiles murales qui ornent les chapelles latérales. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour renforcer l'équipe.

SOLEIL D'AUTOMNE

05 56 41 84 28

M^{me} Paulette CASTAING

jean-claude.castaing0613@orange.fr

SPORT LOISIR EVENTS 33 - SPORTS DE CONTACT 06 37 44 79 82

M. Laurent PAGES St. SERNIN

martegal@orange.fr

TAICHI CHUAN - QIGONG

09 75 65 29 54

M. Paul SCHMIDT

TENNIS CLUB

06 70 82 70 80

M. Jean-Brice HENRY

henryjeanbrice@gmail.com

Pour pratiquer essentiellement le Tennis loisirs. L'accès aux 2 cours est réservé aux membres à jour de leur cotisation annuelle (55€ pour un adulte et 80€ avec la licence).

Pour adhérer : 06 07 01 73 99 ou 06 71 58 51 65

La réservation des cours peut se faire directement sur :

www.ballejaune.com

TRACTO PASSION

06 32 58 35 18

M. Dominique TEYCHON

dominique_teychon@orange.fr

Fête du battage Juillet 2022



Situé dans les locaux de l'ancienne école, attenant à la mairie et doté de plus de 4500 ouvrages et imprimés Jeunes, le POINT LECTURE acquiert sans cesse les dernières nouveautés.

Un rayon presse vient d'être mis en place et des actions culturelles gratuites sont proposées tout au long de l'année en partenariat avec Biblio-Gironde et le réseau lecture publique Médoc Cœur de Presqu'île.

La Bibliothèque, animée par M^{me} Isabelle BARRET (bibliothécaire), mène tout au long de l'année l'action « Lire, Élire » en partenariat avec Biblio-Gironde : les enfants et les jeunes de six à seize ans sont invités à lire trois ouvrages choisis dans une sélection propre à leur âge. À la suite de cette lecture, ils éliront leur album préféré et pourront participer aux ateliers thématiques.

Invités au spectacle de clôture, ils recevront un chèque « LIRE » de dix euros.

La bibliothèque

Service
GRATUIT

et ouvert
à tous !



Horaires d'ouverture :

LUNDI ET MARDI 15h30 - 17h30
MERCREDI 10h00 - 12h00 / 15h00 - 17h30
VENDREDI 15h00 - 17h30
SAMEDI 10h00 - 12h00

Lancement du PLU

Le Plan Local d'Urbanisme est un document de planification stratégique exprimant sur le territoire de la commune, le projet de collectivité locale en matière de développement économique, social, d'habitat, de déplacement, d'environnement et d'urbanisme. C'est également le document qui fixe les règles pour la construction et la rénovation des bâtiments.

Suite à un appel d'offres, un cabinet d'études a été désigné et a pour mission de nous conseiller et nous accompagner tout au long du processus.

Les modalités de concertation pour tous (habitants, associations locales, entreprises...) ont été définies et se traduiront par des réunions publiques, de l'information dans le bulletin d'informations, la presse locale et le site de la mairie, des permanences en mairie, un registre de commentaires pour que chacun puisse faire part de ses observations.

Au-delà de la concertation, l'élaboration du PLU sera menée en collaboration avec les PPA (Personnes Publiques Associées) : les services de l'État, la Communauté de Communes, SMERSCOT, Département, Région, Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers, CCI...

1^{er}
semestre
2022*

Manifestations*

CALENDRIER PRÉVISIONNEL**

JANVIER SAM 8 Loto Anciens Combattants
DIM 16 Galette des Rois Soleil d'Automne
JEU 20 Vœux du maire

FÉVRIER SAM 5 Loto Comité des fêtes
SAM 12 Loto Soleil d'Automne

MARS SAM 5 Repas Comité des Fêtes
DIM 13 AG Soleil d'Automne
SAM 26 Repas des Aînés par la mairie

AVRIL SAM 2 et DIM 3 Théâtre Les Drôles Gaillanais
DIM 10 Élections Présidentielles 1^{er} Tour
SAM 16 Loto Comité des Fêtes
DIM 24 Élections Présidentielles 2^{ème} tour
et Fête communale (date non déterminée)

MAI SAM 7 Loto Comité des Fêtes
DIM 8 Fête de l'Armistice
SAM 14 et DIM 15 Vide grenier Arts et Loisirs
JEU 26 Repas Soleil d'Automne

JUIN DIM 12 Élections législatives 1^{er} tour
DIM 19 Élections législatives 2^{ème} tour
SAM 25 et DIM 26 Théâtre Enfants
Les Drôles Gaillanais

(*) sous réserve de disponibilité de la salle des Fêtes
(**) selon conditions des mesures sanitaires en vigueur

Tribune libre : Conformément aux dispositions de l'article L2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un espace est réservé à l'expression des différents groupes politiques représentés au Conseil Municipal.

GRUPE d'opposition « RESOLUMENT POUR GAILLAN »

Il nous a été interdit de participer à la rédaction du bulletin municipal, et même de le voir avant sa parution.

LA DEMISSION DU MAIRE LEGITIME LE 8 JUILLET A ETE DELIBEREMENT PROVOQUEE

Une partie des conseillers élus en 2020 sur la liste conduite par Gilles Cuypers, « Résolument Pour Gaillan », ont choisi de changer de camp et de s'allier avec les élus de la liste adverse.

Cette alliance était l'aboutissement de plusieurs mois de manœuvres de harcèlement et de blocage contre l'action du Maire, menées par certains élus, de manière plus ou moins souterraine.

Dix des membres de cette alliance, représentant une majorité au Conseil Municipal, avaient signé début juillet une motion écrite de défiance contre le Maire légitimement issu des élections. Ils demandaient notamment que ses pouvoirs soient limités et que l'essentiel de ses délégations lui soient retirées lors du prochain Conseil Municipal.

Etant trahi, le Maire a choisi de démissionner, plutôt que de se maintenir et être bloqué à la moindre initiative comme il en était menacé. Il a préféré renoncer à son mandat plutôt que plonger Gaillan dans un long conflit de personnes qui aurait paralysé la commune. Formant une majorité au Conseil Municipal du 16 juillet 2021, ces personnes se sont aussitôt réparti les postes.

AUCUN MOTIF LEGITIME NE JUSTIFIAIT CETTE MANOEUVRE DELOYALE

Le Maire avait exercé ses responsabilités avec sérieux. Aucun des participants à la manœuvre n'a jamais écrit au Maire, n'est jamais venu le voir, pour exposer un éventuel désaccord important pour la gestion et l'avenir de Gaillan.

CEUX QUI AVAIENT UN DESACCORD SERIEUX SUR LA GESTION ET L'AVENIR DE GAILLAN DEVAIENT DEMISSIONNER

Une démission d'ensemble, en exposant des raisons importantes et légitimes (à condition qu'elles existent...) aurait entraîné de nouvelles élections ; et là les Gaillanais auraient pu choisir et trancher. Au lieu de cela nous nous voyons tous imposer une combinaison politicienne, issue de manœuvres obscures, différente du résultat des élections.

NOUS DEMEURONS FIDELES AU POSTE, N'AYANT DROIT QU'A CES QUELQUES LIGNES DANS LE BULLETIN

Fidèles à nos engagements envers ceux qui nous ont apporté leur confiance lors des élections de 2020, et fidèles à notre devoir d'élus envers tous les Gaillanais, nous sommes cinq à refuser toute compromission et à continuer d'œuvrer autant que nous le pourrons dans l'intérêt de Gaillan.

Gilles Cuypers, ancien Maire, François Bernard, ancien adjoint, Sandrine Bernard, Gilles Duclaux, Sylvie Valleix, demeurent conseillers municipaux et forment le groupe RESOLUMENT POUR GAILLAN, opposé à la combinaison qui a porté aux responsabilités l'actuel rassemblement hétéroclite.

Vous pouvez compter sur nous pour veiller à la défense de l'intérêt général et à l'avenir de Gaillan et de ses habitants, pour un maintien de la qualité de vie, pour un Gaillan maître de ses choix d'organisation et de développement.

Vous pourrez retrouver nos communications sur notre page facebook « Résolument Pour Gaillan ».

Environnement

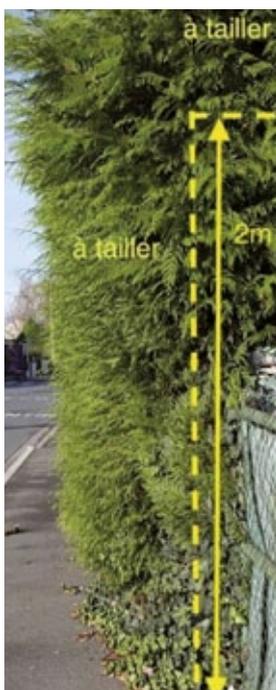
RAPPEL DES OBLIGATIONS DE TAILLE ET D'ÉLAGAGE DES PROPRIÉTAIRES OU LOCATAIRES :

La qualité de vie et l'embellissement de notre environnement sont une des priorités du Conseil Municipal. La participation de tous les Gaillanais et Gaillanaises concourent quotidiennement à améliorer les aspects visuels et fonctionnels de notre ville.

Il est dans le devoir de chacun d'entre nous de respecter les espaces communs et d'améliorer la visibilité, la sécurité des piétons et des usagers de la route. Il appartient au propriétaire des végétaux de les tailler et de contrôler leurs croissances.

LES RIVERAINS DOIVENT OBLIGATOIREMENT :

Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à deux mètres, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux, y compris la visibilité en intersection de voirie (article R161 24 du code de la voirie routière).



Nous avons une belle commune, ensemble nous devons l'entretenir !

Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public). Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de 2 mètres du domaine public (article R116-2-5 du code de la voirie routière). Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire (décret du 26 août 1987).

Le maire peut le cas échéant contraindre un propriétaire ou locataire à élaguer des arbres et plantations en lui adres-



L'équipe des Services Techniques qui œuvre chaque jour pour rendre notre commune propre, agréable dans laquelle il fait bon vivre.

De gauche à droite : Christopher Boucaud, Nicolas Ramos, Jimmy Boutebba, Maxime Mesuret, Jérôme Doyen, Pascal De Battisti, Thierry Poirier, Bruno Vignaud

sant une injonction de faire. En cas de mise en demeure sans résultat, le maire pourra ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires / locataires négligents. Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies ou des arbres à moins de deux mètres de la route sans autorisation s'expose également à une amende de 1500 € (article R 116-2 du code de la voirie routière).

LES OBLIGATIONS DES RIVERAINS EN MATIÈRE D'ENTRETIEN DES FOSSÉS :

Tout propriétaire ou locataire riverain d'un fossé se doit de procéder à son entretien régulier. Ceci dans le but d'éviter toute nuisance à l'amont, d'alimenter les cours d'eau situés en aval et préserver la qualité de l'eau.

Que faire quand un fossé est situé en limite de parcelle ?

L'entretien doit être assuré à part égale entre les deux riverains (propriétaires ou locataires) en fonction du nombre de mètres linéaires de mitoyenneté.

DÉPÔT SAUVAGE DE DÉCHETS :

Le dépôt sauvage est un dépôt d'ordures quel qu'en soit la nature ou le volume, en un lieu où il ne devrait pas être. Ces dépôts sont une source de pollution des sols, des eaux, de l'air et de la dégradation des paysages. Ils représentent une menace quant aux risques d'incendie, de blessure, d'intoxication et provoquent des nuisances visuelles et olfactives. **C'est un acte d'incivisme.** Le producteur de déchets est passible d'amendes pouvant aller de 1500 à 150 000 €.

SORTIR LES POUBELLES :

Il est rappelé que les poubelles doivent être sorties sur le trottoir uniquement le jour du ramassage. Ceci dans le but d'éviter le plus possible toute nuisance de circulation et visuelle.



L'école de Gaillan-en-Médoc est au cœur des actions de la municipalité

Au niveau du bâtiment, le chauffage de l'école élémentaire a été entièrement remplacé par un système de pompe à chaleur. Le remplacement des fenêtres et des menuiseries de l'école maternelle est le prochain projet étudié par la municipalité. D'autre part, afin de préserver une qualité de l'air irréprochable dans l'établissement, la VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée) du bâtiment de l'école élémentaire sera entièrement remplacée au cours du 1^{er} trimestre 2022.

L'évolution numérique étant sujet d'actualité, la commune, sur proposition de M^{me} Charrier, directrice de l'école, a candidaté à l'appel à projets « pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE) Plan de relance - Continuité pédagogique » du ministère de l'Éducation nationale. La mairie a souhaité accompagner l'école dans cette évolution numérique et s'est engagée à faire l'acquisition d'une classe numérique mobile à l'école élémentaire : un chariot avec 12 ordinateurs portables et 12 tablettes d'ici la fin de l'année. Une subvention de l'État à hauteur de 80% est prévue.

Deux grands projets initiés par M^{me} Charrier et l'équipe enseignante sont suivis très attentivement :

- La labellisation développement durable est une démarche dans laquelle l'école et la mairie travailleront conjointement pour ce projet notamment sur le tri des déchets, la gestion des énergies et le gaspillage alimentaire.
- Un enseignement à mi-temps de l'anglais permettra aux élèves de CE2, CM1 et CM2 de recevoir une initiation plus approfondie afin de leur permettre de mieux se préparer à un monde tourné sur l'international.

Cofinanceurs : État et Département



Il semble également important de rappeler les différentes autorités qui accompagnent la journée des enfants vers lesquelles vous pouvez vous référer en cas de besoin :

- L'école lors du temps scolaire représentée par la directrice.
- La communauté des communes pour l'accueil périscolaire, (APS) avant 08h20 et après 16h00.
- La mairie lors de la pause méridienne (restauration et encadrement des enfants de 12h00 à 13h20) représentée par le maire et l'adjoint délégué aux affaires scolaires.

Aussi, concernant la cantine, il est important de contacter la mairie pour toute transmission d'information. Il est à rappeler qu'un enfant qui sera absent à la cantine sans en avoir informé la mairie, aura le repas facturé.

Pour finir, nos agents municipaux restent vigilants et engagés dans la lutte de la propagation de la COVID-19. Les mesures gouvernementales sont appliquées et adaptées en fonction de la situation.

Bulletin d'informations édité par la Ville de Gaillan-en-Médoc
2, rue de l'Hôtel de Ville - 33340 Gaillan-en-Médoc
05 56 41 03 08
mairie-de-gaillan@wanadoo.fr | www.gaillan33.fr

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00
Mercredi : 8h30 à 12h00

CADASTRE - URBANISME

Lundi de 10h00 à 12h00
Mardi, Jeudi et Vendredi de 13h30 à 17h00

Directeur de la publication : B. TEXERAUD

Comité de rédaction et crédits photos :

J-F. HAINAUT, V. BIDOUZE, G. QUERE, L. LABORDE, S. FERRAND

Tirage : 1500 ex. - Dépôt légal : à parution

Mise en page : michaud.fabien@gmail.com - Imp. : Imprimerie Médulienne (Souillac)